



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 12 janvier 2021 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 696-20-1 CONCERNANT LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET À SON USAGE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 14 janvier 2021 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le www.ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 14 janvier 2021.

Frédérick Brault
Directeur général et secrétaire-trésorier